

Journées de découverte dans les métiers de l'artisanat

**Vous souhaitez accueillir un jeune dans votre entreprise
et lui faire découvrir votre métier ?**

**C'est possible grâce à notre convention
«Journées de découverte en entreprise» !**



La convention proposée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme en partenariat avec l'association AJE et le Rectorat s'applique uniquement pour le secteur de l'artisanat dans le département du Puy-de-Dôme. Elle sera établie entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'entreprise et le jeune ou son représentant légal s'il est mineur.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Puy-de-Dôme

Pourquoi avoir mis en place cette convention ?

A la demande des entreprises de l'Artisanat :

*Pour faire découvrir leur métier,
Pour tester la motivation d'un jeune et ses aptitudes aux métiers,
Pour trouver leur futur apprenti.*

A la demande des jeunes et de leur famille :

*Pour avoir un pied dans l'entreprise et se faire une idée concrète du métier,
Pour valider le projet professionnel du jeune,
Pour trouver une entreprise en vue de signer un contrat d'apprentissage.*

Qui peut signer la convention ?

*Un jeune scolarisé (à partir de 14 ans révolus)
Non scolarisé (jusqu'à 26 ans révolus)*

Les modalités :

*5 jours entre le lundi et le samedi et 35 h maximum par semaine,
Convention renouvelable une fois sous conditions dans la limite de 5 stagiaires maximum par entreprise sur une année,
La convention doit être demandée 15 jours avant le début du stage et nous parvenir remplie au plus tard 3 jours avant le 1er jour du stage.*

Qui couvre le risque accident ?

La Chambre des Métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle Accident auprès de MAAF ASSURANCES dont les garanties s'appliquent :

- pendant le séjour en entreprise
- sur les trajets aller et retour domicile/entreprise.

**Aucun frais pour l'entreprise, ni pour le stagiaire
et une sérénité pour chacun !**

Contacts CMA63 :

Bruno BOUCHET- 04 73 31 52 08

bruno.bouchet@cma-puydedome.fr

Anne-Valérie LEPREVOST- 04 73 31 52 23

anne-valerie.leprevost@cma-puydedome.fr



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Puy-de-Dôme



Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme

Immeuble Jean-Paquet
17, boulevard Berthelot
63407 Chamalières Cedex

Tél : 04 73 31 52 00 - Fax : 04 73 31 52 01

www.cma-puydedome.fr

Demande de Convention

pour une période d'observation en milieu professionnel

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Nom/Prénom du chef d'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : / / / / mail : @

JEUNE

Nom/Prénom du jeune :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : / / / / mail : @

Classe : Collège/Lycée :

Nom/Prénom du représentant légal :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tel : / / / /

Semaine du stage prévue du : au :

Pour découvrir le métier de :

*A retourner 3 jours avant le début du stage par fax, par mail ou par courrier
à l'attention de Bruno BOUCHET- bruno.bouchet@cma-puydedome.fr*